



**Ville de Moissac**

## **Compte Administratif 2021**

---

### **Note de présentation des comptes**

1

**Commission des Finances du : 22 mars 2022**

**Conseil Municipal du : 14 avril 2022**

## I - Cadre général

---

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales. Ainsi ces dernières doivent désormais joindre au compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre au citoyen d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif du budget principal de la commune.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'un exercice. Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il se présente formellement de la même manière que le budget primitif pour permettre les comparaisons.

Comme tous les documents budgétaires, le compte administratif est structuré en deux sections :

- **La section de fonctionnement**, qui présente les dépenses et les recettes nécessaires à la gestion courante de la ville,
- **La section d'investissement**, qui présente les opérations qui accroissent la valeur du patrimoine de la ville, qu'elles soient annuelles ou pluriannuelles.

---

2

Contrairement au budget primitif, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire, et son approbation doit intervenir avant le 30 juin de l'année N+1.

- Les opérations réelles sont celles qui ont un impact sur la trésorerie : il s'agit des décaissements et encaissements effectifs. Seules ces opérations seront analysées dans ce rapport.

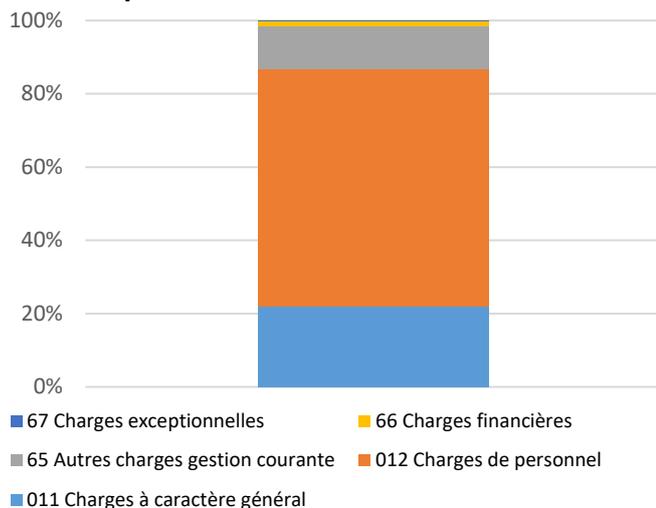
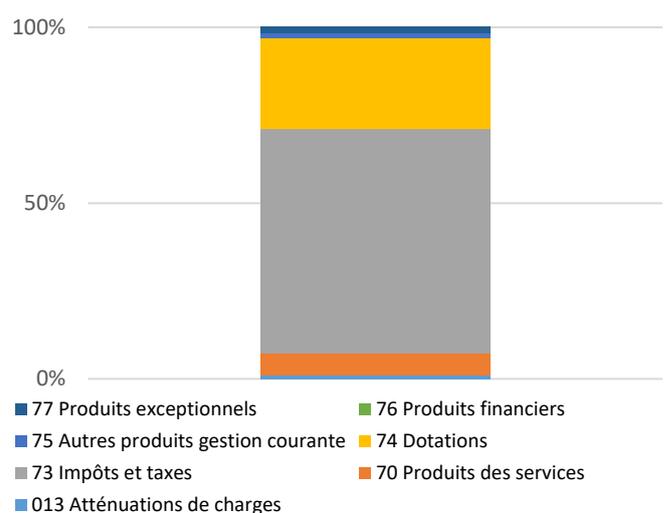
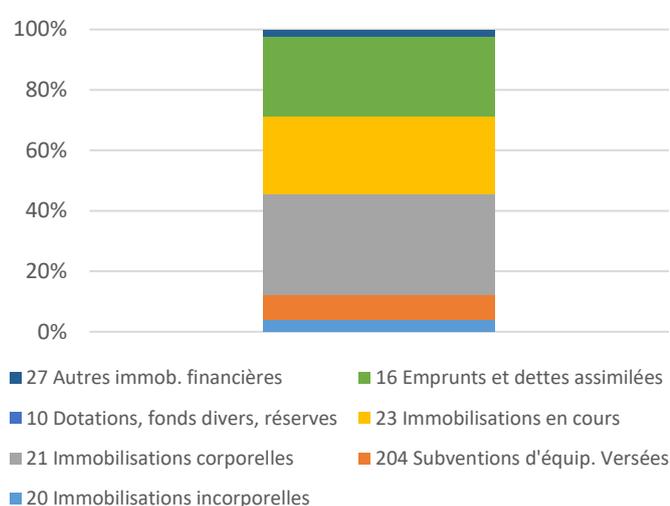
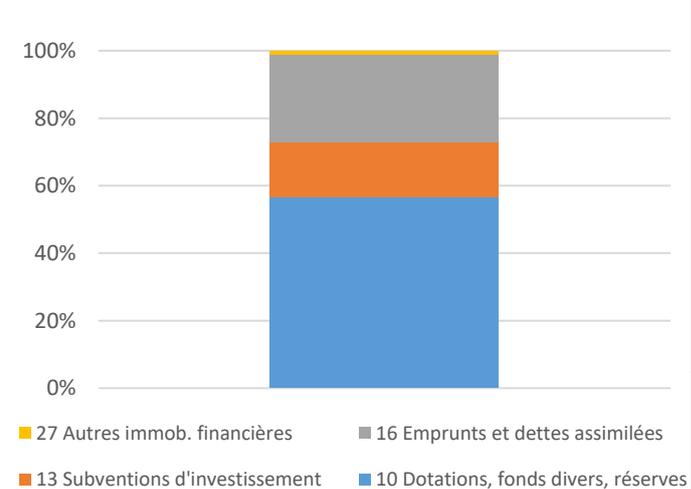
- Les opérations d'ordre (par exemple les amortissements) contribuent à l'équilibre des budgets, mais n'ont pas d'impact sur la trésorerie et ne constituent que des jeux d'écritures. Elles ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement, sont retracées en dépenses et en recettes dans chaque section, et sont équilibrées.

## II – Les prévisions et les réalisations 2021

### 1 – La structure du Compte Administratif 2021

Fonctionnement							
Dépenses		Voté 2021	CA 2021	Recettes		Voté 2021	CA 2021
011	Charges à caractère général	3 460 064,42	3 025 425,87	013	Atténuations de charges	136 089,12	187 968,65
012	Charges de personnel	9 174 766,00	9 006 197,73	70	Produits des services	1 062 707,00	1 010 438,15
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	73	Impôts et taxes	10 387 654,00	10 595 276,11
65	Autres charges gestion courante	2 425 521,00	1 634 416,42	74	Dotations	4 374 439,00	4 313 300,78
66	Charges financières	270 000,00	194 337,97	75	Autres produits gestion courante	204 677,00	202 747,46
67	Charges exceptionnelles	13 160,00	2 876,10	76	Produits financiers	0,00	12,72
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	77	Produits exceptionnels	11 500,00	285 096,19
022	Dépenses imprévues	185 400,00		78	Provisions	0,00	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>15 528 911,42</b>	<b>13 863 254,09</b>	<b>Total des recettes réelles</b>		<b>16 177 066,12</b>	<b>16 594 840,06</b>
023	Virement à la section d'invest.	365 190,77		042	Opérations d'ordre	87 000,00	424 814,56
042	Opérations d'ordre	1 265 000,00	1 872 243,16				
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 630 190,77</b>	<b>1 872 243,16</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>87 000,00</b>	<b>424 814,56</b>
<b>Total DF</b>		<b>17 159 102,19</b>	<b>15 735 497,25</b>	<b>Total RF</b>		<b>16 264 066,12</b>	<b>17 019 654,62</b>
<b>002 Résultat reporté N-1</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>002 Résultat reporté N-1</b>		<b>895 036,07</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>17 159 102,19</b>	<b>15 735 497,25</b>	<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>17 159 102,19</b>	<b>17 019 654,62</b>

Investissement							
Dépenses		Voté 2021	CA 2021	Recettes		Voté 2021	CA 2021 <sup>3</sup>
20	Immobilisations incorporelles	289 843,44	172 958,12	10	Dotations, fonds divers, réserves	2 243 540,73	2 400 033,79
204	Subventions d'équip. Versées	645 254,23	371 491,74	13	Subventions d'investissement	1 688 642,64	683 995,46
21	Immobilisations corporelles	3 115 222,56	1 473 015,81	16	Emprunts et dettes assimilées	2 609 313,23	1 100 000,00
23	Immobilisations en cours	2 436 156,84	1 142 229,41	27	Autres immob. financières	47 990,00	47 990,00
10	Dotations, fonds divers, réserves	50 000,00	0,00	024	Produit des cessions	300 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 259 000,00	1 169 011,88				
27	Autres immob. financières	100 000,00	100 000,00				
020	Dépenses imprévues	0,00		<b>Total des recettes réelles</b>		<b>6 889 486,60</b>	<b>4 232 019,25</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>7 895 477,07</b>	<b>4 428 706,96</b>	021	Virement section fonct.	365 190,77	
040	Opérations d'ordre	87 000,00	424 814,56	040	Opérations d'ordre	1 265 000,00	1 872 243,16
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	0,00	041	Opérations patrimoniales	100 000,00	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>187 000,00</b>	<b>424 814,56</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 730 190,77</b>	<b>1 872 243,16</b>
<b>Total DI</b>		<b>8 082 477,07</b>	<b>4 853 521,52</b>	<b>Total RI</b>		<b>8 619 677,37</b>	<b>6 104 262,41</b>
<b>001 Résultat reporté N-1</b>		<b>537 200,30</b>	<b>0,00</b>	<b>001 Résultat reporté N-1</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>8 619 677,37</b>	<b>4 853 521,52</b>	<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>8 619 677,37</b>	<b>6 104 262,41</b>
<b>Restes à réaliser</b>			<b>2 078 042,59</b>	<b>Restes à réaliser</b>			<b>956 534,71</b>

**Dépenses réelles de fonctionnement****Recettes réelles de fonctionnement****Dépenses réelles d'investissement****Recettes réelles d'investissement****2 - Les résultats**

Le CA 2021 fait ressortir les résultats suivants :

- **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**
  - Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) : 1.284.157,37 €
  - Résultat reporté N-1 : 895.036,07 €
  - ➔ **Résultat de clôture à affecter : 2.179.193,44 €**
  
- **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021 :**
  - Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) : 1.250.740,89 €
  - Résultat reporté N-1 : - 537.200,30 €
  - ➔ **Solde d'exécution d'investissement cumulé : 713.540,59 €**

Restes à réaliser d'investissement (RAR) au 31 décembre 2021 :

○ Recettes :	956.534,71 €
○ Dépenses :	2.078.042,59 €
<b>→ Balance des RAR (recettes – dépenses) :</b>	<b>- 1.121.507,88 €</b>

⇒ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021 :

○ Rappel : solde d'exécution d'invest. cumulé :	713.540,59 €
○ Rappel : Balance des restes à réaliser :	- 1.121.507,88 €
<b>→ Besoin de financement d'investissement :</b>	<b>- 407.967,29 €</b>

Le CA 2021 fait donc apparaître :

- un excédent de 2.179.193,44 € en section de fonctionnement, qui fera l'objet d'une affectation par une délibération spécifique,
- un besoin de financement de la section d'investissement de 407.967,29 €, restes à réaliser inclus.

➤ En section d'investissement :

La section d'investissement est en excédent de 1.250.740,89 € sur le seul exercice 2021. En reprenant le résultat reporté de l'année 2020 (-537.200,30 €), cet excédent est ramené à 713.540,59 €. Ce solde d'exécution cumulé doit être corrigé de la balance des restes à réaliser en recettes et dépenses d'investissement (-1.121.507,88 €) pour déterminer l'affectation du résultat au budget primitif 2022. Ainsi, le besoin de financement d'investissement, d'un montant total de 407.967,29 €, sera inscrit en réserves (compte 1068) au Budget Primitif 2022.

L'excédent de fonctionnement après prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement (résultat de clôture de fonctionnement – besoin de financement d'investissement), d'un montant de 1.771.226,15 €, viendra abonder le budget primitif 2022 et sera inscrit en recettes de fonctionnement (compte 002).

Le solde d'exécution de la section d'investissement, d'un montant de 713.540,59 €, sera repris au budget primitif 2022 en recettes d'investissement (compte 001).

➤ En section de fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement N-1 reporté est de 895.036,07 € (contre 1.683.752,07 € en 2020).

Le résultat de clôture 2021 (année 2020 + année 2021) est de 2.179.193,44 € (il était de 2.758.576,80 € en 2020).

### III – Analyse de la section de fonctionnement

---

L'exercice 2021 se caractérise par deux faits marquants :

- Le transfert des compétences Petite enfance (crèche multi-accueil, Lieu d'Accueil Parent-Enfant – LAEP et ludothèque) et logement du CCAS à la mairie. Cette reprise de compétences s'est matérialisée comptablement par une Décision Modificative en mai, qui a abondé les chapitres de dépenses 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnel) et le chapitre de recettes 70 (produits des services) et 74 (dotations et participations), ainsi que par la diminution du chapitre de dépenses 65 (autres charges de gestion courante) du fait de la minoration de la subvention d'équilibre versée au CCAS pour contribuer à la mise en œuvre de ses compétences.

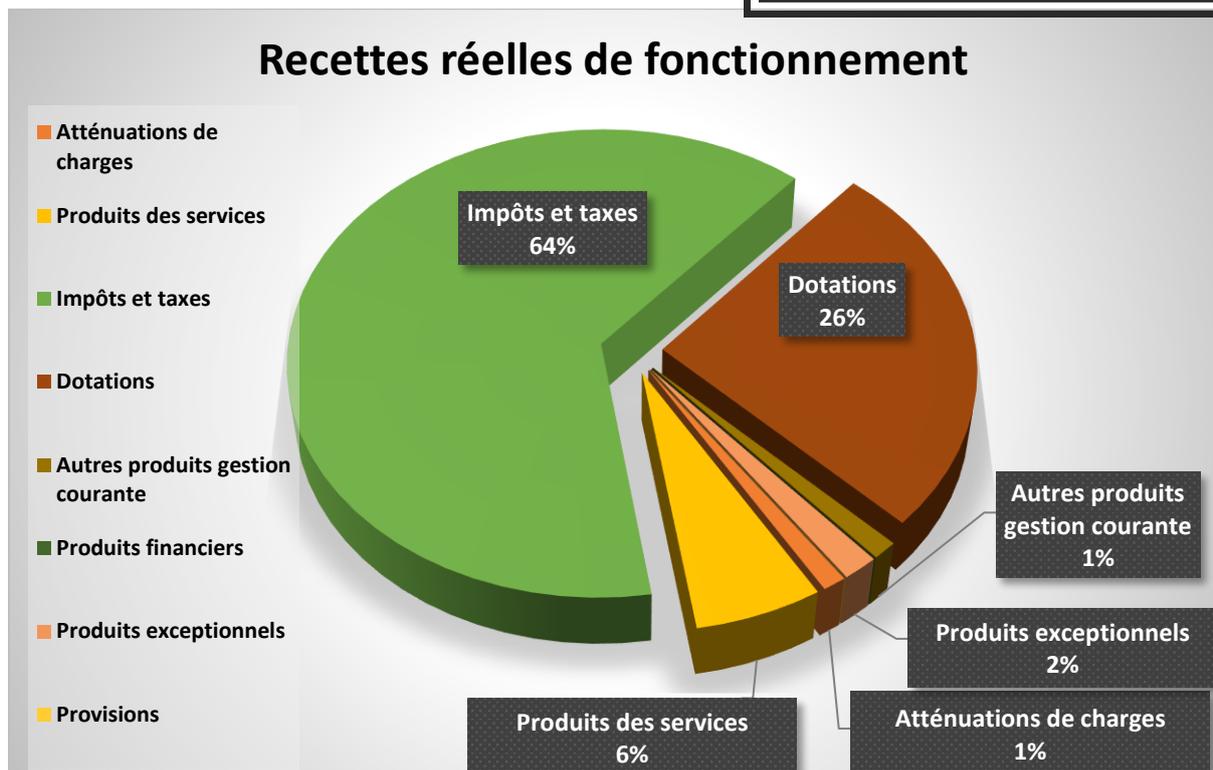
- La création du budget annexe Camping du Bidounet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans le but d'individualiser les dépenses nécessaires à son entretien et à l'amélioration de ses prestations et les recettes générées par son activité. Les produits et les charges liées au camping ne sont donc plus retracés dans le budget principal. La mairie ayant repris en régie directe l'exploitation du Port de plaisance à l'automne, l'activité du Port a été ajoutée sur ce budget annexe, dénommé aujourd'hui Camping et Port de Moissac.

#### 1 – Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

➔ Les recettes totales de la section de fonctionnement pour l'exercice 2021 s'élèvent à 17.019.654,62 €, dont 16.594.840,06 € d'opérations réelles et 424.814,56 € d'opérations d'ordre (sans mouvements financiers).

Les recettes réelles s'établissent à 16.594.840,06 € :

Recettes réelles de fonctionnement						
Chapitre		CA 2020	Voté 2021	CA 2021	Evolution 2021 / 2020	
					En €	En %
013	Atténuations de charges	160 608,30	136 089,12	187 968,65	27 360,35	17,04%
70	Produits des services	788 710,53	1 062 707,00	1 010 438,15	221 727,62	28,11%
73	Impôts et taxes	10 410 135,50	10 387 654,00	10 595 276,11	185 140,61	1,78%
74	Dotations	4 160 168,05	4 374 439,00	4 313 300,78	153 132,73	3,68%
75	Autres produits gestion courante	180 893,27	204 677,00	202 747,46	21 854,19	12,08%
76	Produits financiers	12,87	0,00	12,72	-0,15	-1,17%
77	Produits exceptionnels	39 790,25	11 500,00	285 096,19	245 305,94	616,50%
78	Provisions	52 434,87	0,00	0,00	-52 434,87	-100,00%
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>15 792 753,64</b>	<b>16 177 066,12</b>	<b>16 594 840,06</b>	<b>802 086,42</b>	<b>5,08%</b>



Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 802.086,42 € (+5,08 %) par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des produits des services (+ 221.727,62 €) après une année 2020 marquée par les confinements, des produits de fiscalité (+ 185.140,61 €), des dotations (+ 153.132,73 €) et des produits exceptionnels (+ 245.305,94 €) liés notamment à la vente de plusieurs biens municipaux non occupés.

7

**Chapitre 013 – Atténuation de charges** : elles représentent 187.968,65 €, contre 160.608,30 € en 2020, soit une hausse de 17 %. Ce chapitre enregistre essentiellement le remboursement d'une partie du salaire des contrats aidés et le remboursement des rémunérations et charges sociales suite aux arrêts maladie et accidents de travail (indemnités journalières).

**Chapitre 70 – Produits des services** : les recettes de ce chapitre s'établissent à 1.010.438,15 € en 2021, contre 788.710,53 € en 2020, soit une augmentation de 28 %.

Ce chapitre enregistre le montant des ventes (achat de concessions dans les cimetières), prestations de service (services périscolaires, centre de loisirs, école de musique, mais aussi droits d'entrée à l'Abbaye de Moissac) et les produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public : aire de stationnement des camping-cars, stationnement payant). Il représente 6 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les pertes de recettes en 2020 étaient liées à la fermeture des services pendant les confinements instaurés pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, et aux mesures d'exonérations décidées par la municipalité pour aider à la redynamisation du commerce

(exonérations de loyers professionnels, de redevances d'occupation du domaine, mise en place de la gratuité du stationnement...).

Il est à noter que ce poste s'élevait à 1.231.639,38 € en 2019 : malgré la reprise des activités municipales, les produits des services ne retrouvent pas leur niveau de 2019 du fait de la création du budget annexe Camping et Port de Moissac au 1<sup>er</sup> janvier 2021, qui enregistre désormais les recettes du camping.

**Chapitre 73 - Impôts et taxes** : d'un montant total de 10.595.276,11 € en 2021 (contre 10.410.135,50 € en 2020, soit une hausse de 1,78%), ce chapitre représente 64 % des recettes réelles de fonctionnement. Les principaux postes concernés par ces recettes sont les suivants :

- la fiscalité directe locale : 6.117.692 €,
- l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Terres des Confluences : 2.973.622,99 €,
- le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, mis en place pour pallier les effets de la réforme de la taxe professionnelle en 2010) : 475.438 €,
- le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : 236.442 €,
- la taxe sur l'électricité : 300.238,74 €,
- les droits de mutation à titre onéreux : 403.609,48 €.

Le produit fiscal progresse de 55.201 € par rapport à 2020, uniquement du fait de la dynamisation des bases car les taux de fiscalité directe de la commune n'ont pas augmenté en 2021 : le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est de 58,96 % (part municipale : 30,03% ; part départementale : 28,93 %), et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 175 %.

L'attribution de compensation versée par Terres des Confluences est en baisse de 51.906,93 € par rapport à 2020, ce qui s'explique par l'augmentation des charges du service commun d'urbanisme auquel adhère la commune de Moissac.

La hausse de 185.140,61 € sur ce chapitre entre 2020 et 2021 s'explique essentiellement par l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux (+ 122.612,20 €) après une année 2020 marquée par la baisse des ventes immobilières en période de crise sanitaire, et du FPIC (+ 42.196 €).

**Chapitre 74 - Dotations et participations** : les recettes de ce chapitre s'élèvent à 4.313.300,78 € en 2021, contre 4.160.16805 € en 2020, soit une augmentation de plus de 3,5 %.

Ce chapitre enregistre essentiellement les dotations de l'Etat et les subventions perçues des partenaires institutionnels de la commune.

La part la plus importante de ce chapitre est constituée par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui s'élève à 2.997.676 € en 2021, contre 2.920.155 € en 2020, soit

une hausse de 2 %. Dans le détail, la dotation forfaitaire augmente de 1 %, la Dotation de Solidarité Urbaine de 3 %, et la Dotation Nationale de Péréquation de 3 %.

Ce poste était en constante diminution entre 2011 et 2017, dans le cadre de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques. Depuis 2018, il connaît une légère progression annuelle.

Les dotations attribuées par les partenaires institutionnels de la commune (Etat, Région, Département, Communauté de communes Terres des Confluences, CAF, MSA...) s'élèvent à 584.105,02 €. Il est à noter que Moissac a de nouveau perçu en 2020 une participation de 100.000 € de la part de l'intercommunalité, qui vient neutraliser la contribution de Moissac aux charges de fonctionnement de la piscine intercommunale. Cette neutralisation prendra fin dès l'ouverture de cet équipement.

Les compensations liées aux exonérations de fiscalité s'établissent à 571.753 €.

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** : d'un montant total de 202.747,46 € en 2021 contre 180.893,27 € en 2020, ce chapitre est en augmentation de 12 %.

Il enregistre essentiellement les revenus des loyers des bâtiments municipaux.

La principale cause de l'augmentation de ce poste est l'encaissement des loyers des loges du marché couvert sur les 12 mois, contrairement à 2020 où des exonérations avaient été appliquées en raison des confinements.

En 2021 comme en 2020, la crise sanitaire n'a pas permis la location des salles Hall de Paris et Confluences, ce qui entraîne une perte de recettes de l'ordre de 40.000 €.

**Chapitre 77 – Produits exceptionnels** : il s'élève à 285.096,19 € en 2021, contre 39.790,25 € en 2020, soit une hausse de 245.305,94 €.

Ce chapitre retrace les produits de cessions de biens (terrains, matériels...) et les remboursements des assurances suite à des sinistres.

L'année 2021 a été marquée par la vente de plusieurs biens immobiliers inoccupés et de terrains, pour un montant total de 281.600 €.

**Chapitre 78 – Reprises sur provisions** : il n'y a pas eu de reprise de provisions en 2021.

Le contentieux avec l'assureur Gan Assurances concernant l'église Saint-Amans a été jugé en toute fin d'année 2021 : le Tribunal Administratif a condamné la ville à annuler le titre de recettes établi en 2019 en règlement des dommages constatés sur l'église suite à des mouvements de terrain. Une reprise de provisions sera donc inscrite au BP 2022 pour neutraliser la charge de l'annulation de ce titre.

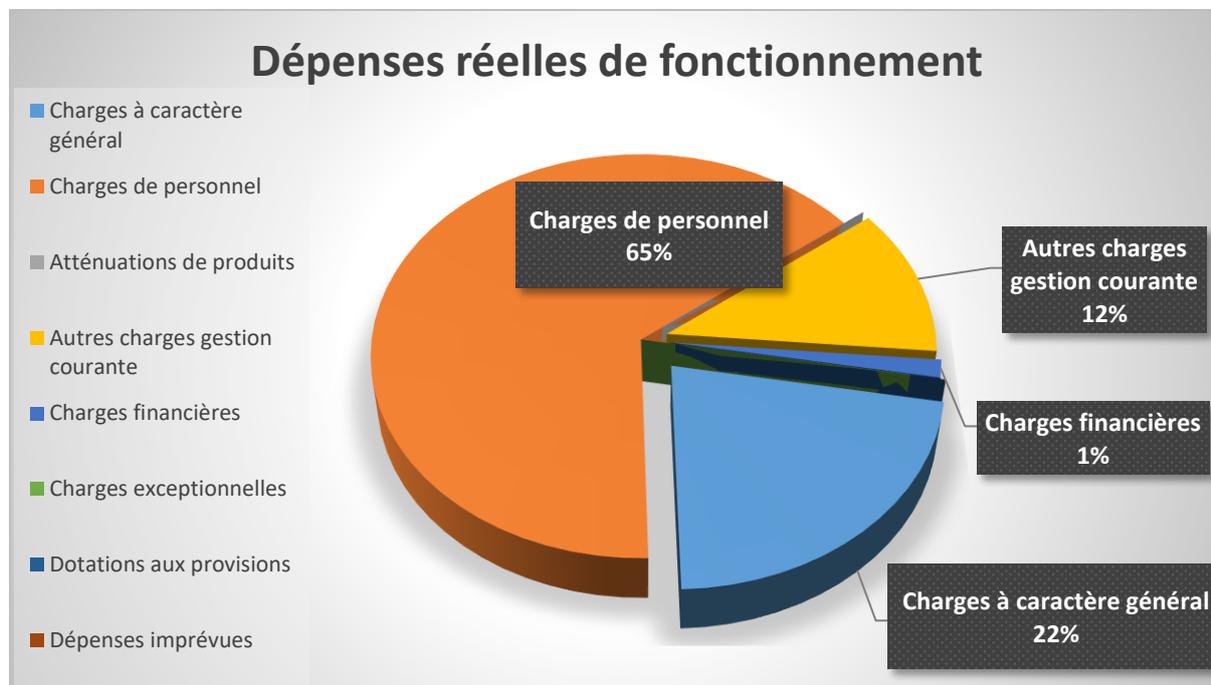
## 2 – Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

→ Les dépenses totales de la section de fonctionnement pour l'exercice 2021 s'élèvent à 15.735.497,25 €, dont 13.863.254,09 € d'opérations réelles et 1.872.243,16 € d'opérations d'ordre (sans mouvements financiers).

Les opérations d'ordre sont des écritures techniques liées aux amortissements des biens de la commune (1.168.372,60 €), à la sortie des biens de l'actif (509.656,40 €) et à la constatation des moins-values de cessions (194.214,16 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 13.863.254,09 € :

Dépenses réelles de fonctionnement						
Chapitre		CA 2020	Voté 2021	CA 2021	Evolution 2021 / 2020	
					En €	En %
011	Charges à caractère général	2 545 248,75	3 460 064,42	3 025 425,87	480 177,12	18,87%
012	Charges de personnel	8 619 237,58	9 174 766,00	9 006 197,73	386 960,15	4,49%
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
65	Autres charges gestion courante	2 185 169,67	2 425 521,00	1 634 416,42	-550 753,25	-25,20%
66	Charges financières	201 612,64	270 000,00	194 337,97	-7 274,67	-3,61%
67	Charges exceptionnelles	6 460,00	13 160,00	2 876,10	-3 583,90	-55,48%
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
022	Dépenses imprévues	0,00	185 400,00		0,00	0,00%
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>13 557 728,64</b>	<b>15 528 911,42</b>	<b>13 863 254,09</b>	<b>305 525,45</b>	<b>2,25%</b>



Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 305.525,45 € (+ 2.25 %) par rapport à 2020. Cette hausse est due à un retour à la normale de l'activité des services après une année de crise sanitaire, et à l'intégration de la compétence Petite Enfance dans le budget principal après le transfert de compétence du CCAS à la Mairie au 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** : elles s'établissent à 3.0285.425,87 € en 2021, contre 2.545.248,75 € en 2020, soit une hausse de 19 %.

il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité chauffage, carburants, téléphonie, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, fournitures scolaires et de matériel pédagogique pour les activités périscolaires, achat des repas pour les cantines scolaires, assurances, impôt et taxes payés par la commune...

Ce chapitre est en forte hausse après une année 2020 marquée par l'arrêt des activités municipales pendant les confinements liés à la crise sanitaire (- 380.000 € par rapport à 2019). En 2021, il dépasse de 100.000 € son niveau de 2019.

Les évolutions marquantes en 2020 concernent les postes suivants :

- la commune a repris en régie la politique culturelle en 2020 après la rupture de la convention avec l'association MCV : + 70.000 € par rapport à 2019,
- les festivités ont été étoffées (organisation de Miss France, spectacle années 80, organisation du son et lumières de la Fête des Fruits) : + 92.000 € par rapport à 2019,
- le transfert de la compétence Petite Enfance (crèches, ludothèque, LAEP) : + 27.000 €,
- la création du budget annexe du Camping a entraîné le transfert des dépenses et des recettes de cette activité sur le nouveau budget : - 42.000 € par rapport à 2019,
- le Festival des Voix et plusieurs autres activités n'ont pas été organisées en 2021, ce qui a entraîné une baisse des frais de communication : - 35.000 € par rapport à 2019,
- la mise en sommeil en 2021 du CLSPD : - 25.000 € par rapport à 2019,
- la baisse du nombre de repas commandés pour les cantines scolaires : - 19.000 € par rapport à 2019,

**Chapitre 012 – Frais de personnel** : ce chapitre, d'un montant total de 9.006.197,73 € en 2021, est en augmentation de 387.000 € par rapport à 2020 (+ 4,5 %).

La prise en charge par la mairie de la compétence Petite Enfance a eu pour compétence le transfert de 20 agents du CCAS à la mairie : les 9 mois d'activité de ce service représentent 448.000 € en 2021.

Il est à noter que les frais de personnel du Camping ont été transférés sur le budget annexe, ce qui représente une baisse de 83.500 €.

Ces dépenses demeurent très élevées : elles représentent 64 % des dépenses réelles de fonctionnement, c'est pourquoi la collectivité devra faire un effort important de maîtrise de la masse salariale, qui reste le levier essentiel dans la recherche de réduction des dépenses de fonctionnement dans l'optique de dégager des marges de d'autofinancement suffisantes pour investir dans l'avenir. Dans cette optique, la maîtrise des remplacements en cas d'absentéisme

des agents titulaires et la rationalisation des heures supplémentaires dès 2022 devraient permettre de gagner quelques marges de manœuvre.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** : elles s'élèvent à 1.634.416,42 en 2021, contre 2.185.169,67 € en 2020, soit une baisse de 550.783 € (- 25 %).

Ce chapitre enregistre essentiellement :

- Les indemnités des élus (222.052 €),
- La participation de la commune à la caserne des pompiers (243.246 €),
- Le forfait communal versé à l'école privée La Sainte Famille (58.961 €),
- La subvention d'équilibre au CCAS (470.000 €),
- Les subventions aux associations (506.170 €),
- Les subventions aux associations portant des projets dans le cadre de la Politique de la Ville (151.126,50 €).

La diminution sur ce chapitre entre 2020 et 2021 s'explique par :

- la diminution de la subvention d'équilibre au CCAS : - 188.000 €,
- la baisse du poste des subventions aux associations : - 330.880 €.

**Chapitre 66 – Charges financières** : il comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette. Ce poste est stable par rapport à 2020.

---

12

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** : il comprend deux postes :

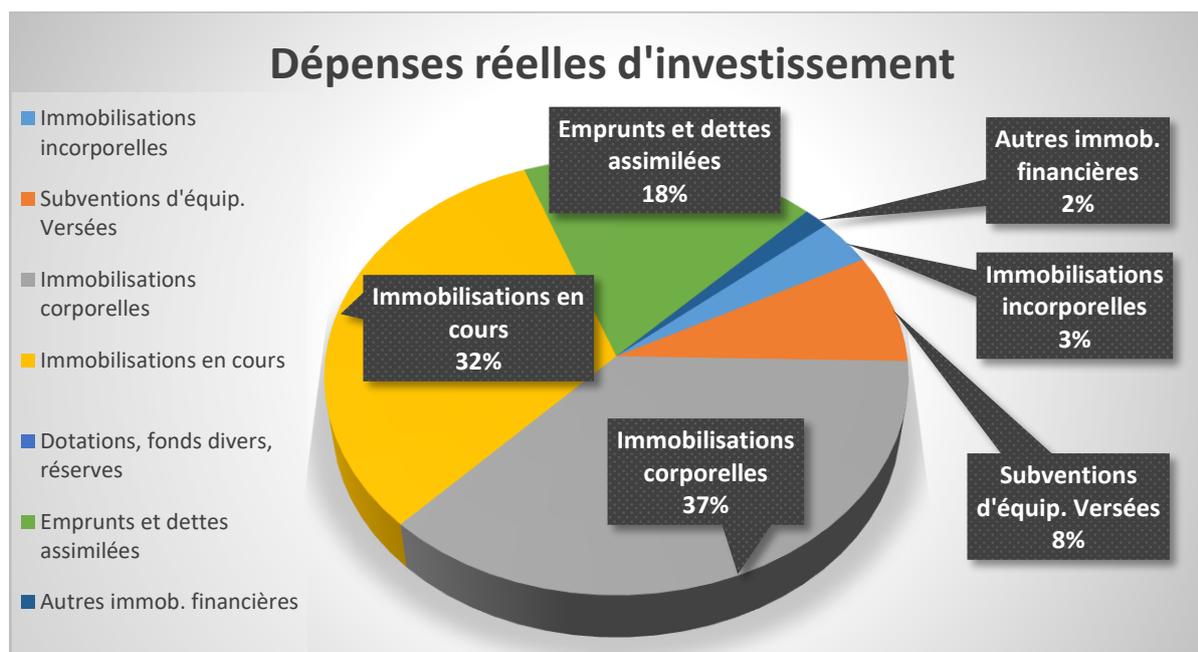
- Les annulations de titre sur exercices antérieur (446 €)
- Les aides aux particuliers pour la destruction de nids de frelons asiatiques (2.430 €)

## IV – La section d'investissement

### 1 – Les dépenses réelles d'investissement

Dépenses réelles d'investissement						
Chapitre		CA + RAR 2020	Voté 2021	CA + RAR 2021	Evolution 2021/2020	
					En €	En %
20	Immobilisations incorporelles	200 151,49	289 843,44	220 662,44	20 510,95	10,25%
204	Subventions d'équip. Versées	1 244 972,59	645 254,23	525 101,98	-719 870,61	-57,82%
21	Immobilisations corporelles	2 248 301,02	3 115 222,56	2 393 355,40	145 054,38	6,45%
23	Immobilisations en cours	1 960 209,72	2 436 156,84	2 098 617,85	138 408,13	7,06%
10	Dotations, fonds divers, réserves	9 741,71	50 000,00	0,00	-9 741,71	-100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 263 423,08	1 259 000,00	1 169 011,88	-94 411,20	-7,47%
27	Autres immob. financières	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00%
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>6 926 799,61</b>	<b>7 895 477,07</b>	<b>6 506 749,55</b>	<b>-420 050,06</b>	<b>-6,06%</b>

NB : les montants présentés ci-dessus intègrent les restes à réaliser de l'année.



Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23), c'est-à-dire celle qui accroissent la valeur du patrimoine de la ville, représentent 5.237.737,67 € en 2021, restes à réaliser compris (il s'agit des dépenses engagées non mandatées encore). En 2020, ces dépenses représentaient 5.653.634,82 €.

Il est à noter qu'en 2021 il n'y a pas eu de contribution de la commune à la construction du centre aquatique intercommunal. Cette contribution s'est élevée à 1,5 M€ étalé sur 3 ans (250.000 € en 2018, 500.000 € en 2019, 750.000 € en 2020).

## Les réalisations de cette année 2021 :

Travaux	CA 2021	Reports 2021	TOTAL
Travaux de voirie urbaine	795 092,23	764 252,47	1 559 344,70
Travaux de voirie rurale	174 077,15	104 230,97	278 308,12
Travaux d'accessibilité	50 993,36	66 039,00	117 032,36
OPAH-RU	303 808,44	127 830,76	431 639,20
Travaux éclairage public	45 373,65	91 608,24	136 981,89
Travaux dans les écoles	296 523,35	297 096,76	593 620,11
Matériels tous services	83 416,10	54 125,76	137 541,86
Achat véhicules	39 168,57	0,00	39 168,57
Signalisation verticale	9 345,52	679,63	10 025,15
Travaux MH	50 402,74	179 939,21	230 341,95
Matériels techniques	31 823,05	20 078,13	51 901,18
Mobiliers bâtiments	13 652,80	4 844,96	18 497,76
Mobilier urbain	45 082,61	0,00	45 082,61
Informatique	73 768,43	6 995,33	80 763,76
Bureaux d'étude	9 312,00	6 720,00	16 032,00
Acquisitions foncières	0,00	360,00	360,00
Cimetières	9 423,60	3 480,00	12 903,60
Travaux bâtiments divers	236 455,29	31 901,49	268 356,78
Travaux Abbaye	30 821,72	34 725,00	65 546,72
Aménagement mairie	134 228,38	2 934,72	137 163,10
Eglise Saint-Julien	3 456,00	42 574,95	46 030,95
Pôle attractivité	20 981,00	0,00	20 981,00
Tribunal	5 820,00	0,00	5 820,00
Terrain de Padel	142 743,77	0,00	142 743,77
Maison France Services	8 202,00	4 998,00	13 200,00
Micro-crèche Achon	3 168,00	41 232,00	44 400,00
Désenvasement écluse canal / Tarn	0,00	30 054,00	30 054,00
Abri vélos port canal	0,00	25 680,00	25 680,00
Dispositif Fidel Pass	2 577,60	0,00	2 577,60
Achat caméras	1 980,00	25 347,60	27 327,60
Remplacement logiciel vidéosurveillance	0,00	7 960,80	7 960,80
Travaux camping	4 230,00	0,00	4 230,00
Réserve foncière	9 251,00	16 360,00	25 611,00
Attribution de compensation TdC	64 004,36	0,00	64 004,36
Contribution Gendarmerie	101 379,00	0,00	101 379,00
Subvention invest Parfait Pêcheur	4 000,00	0,00	4 000,00
Travaux divers	355 133,36	85 992,81	441 126,17
<b>TOTAL</b>	<b>3 159 695,08</b>	<b>2 078 042,59</b>	<b>5 237 737,67</b>

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** : Ce chapitre concerne le remboursement du capital de la dette : il s'élève à 1.169.011,88 € en 2021, contre 1.263.423,08 € en 2020.

Un emprunt de 1,1 M€ a été souscrit en 2021. La capacité annuelle d'endettement de la commune est calculée sur la base du maintien à l'identique de l'annuité de la dette.

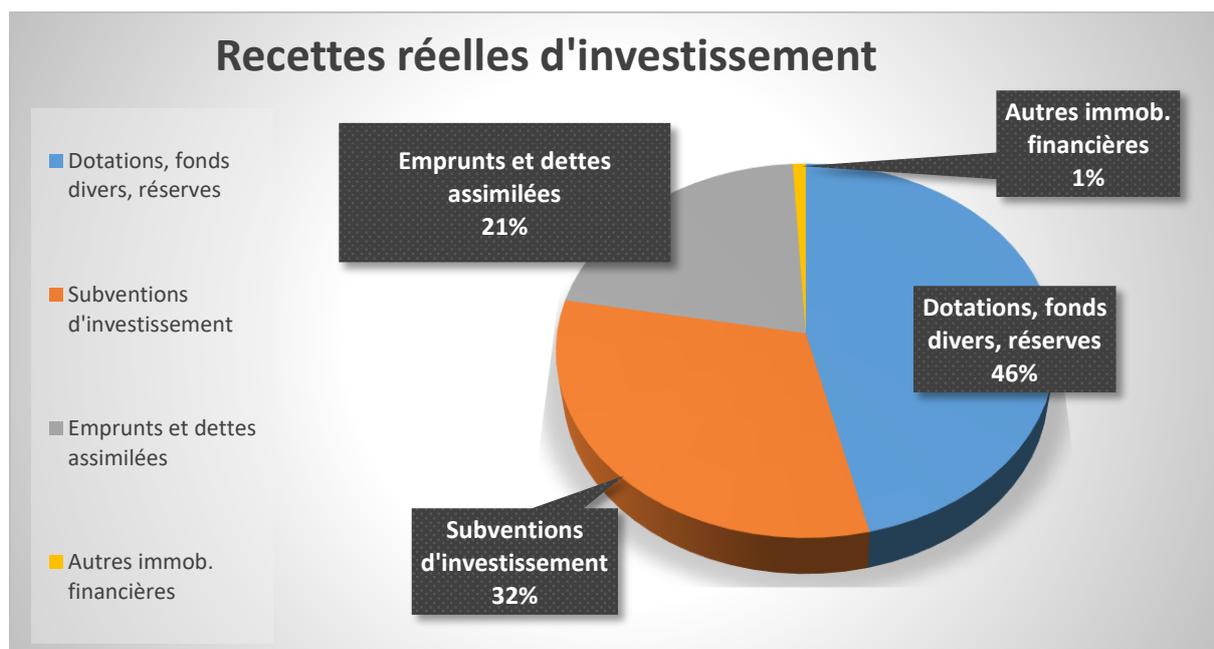
**Chapitre 27 – Autres immobilisations financières** : en 2021, une avance de trésorerie a été consentie au budget annexe du Camping, créé au 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans le but de lui permettre de payer les salaires en début d'année et de faire les travaux nécessaires avant l'ouverture du site.

Cette avance sera remboursée dès que la trésorerie du budget annexe le lui permettra.

## 2 – Les recettes réelles d'investissement

Recettes réelles d'investissement						
Chapitre		CA + RAR 2020	Voté 2021	CA + RAR 2021	Evolution 2021 / 2020	
					En €	En %
10	Dotations, fonds divers, réserves	3 700 971,51	2 243 540,73	2 400 033,79	-1 300 937,72	-35,15%
13	Subventions d'investissement	1 601 492,72	1 688 642,64	1 640 530,17	39 037,45	2,44%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	2 609 313,23	1 100 000,00	100 000,00	10,00%
27	Autres immob. financières	47 990,00	47 990,00	47 990,00	0,00	0,00%
024	Produit des cessions	0,00	300 000,00		0,00	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>6 350 454,23</b>	<b>6 889 486,60</b>	<b>5 188 553,96</b>	<b>-1 161 900,27</b>	<b>-18,30%</b>

NB : les montants présentés ci-dessus intègrent les restes à réaliser de l'année.



**Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves** : Ce chapitre enregistre essentiellement :

- Les recettes issues du FCTVA pour 479.548,72 € en 2021 (373.025,55 € en 2020),
- Le versement de la Taxe d'Aménagement pour 56.514,34 € (32.217,55 en 2020),
- Le résultat reporté de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour 1.863.540,73 € (3.293.905,41 € en 2020).

L'évolution à la baisse de 1.300.937,76 € s'explique donc par la diminution de l'excédent de fonctionnement capitalisé servant à couvrir les restes à réaliser des années précédentes.

**Chapitre 13 – Subventions d'investissement** : Ce chapitre enregistre :

- Des subventions pour les travaux dans les bâtiments municipaux et les espaces publics pour 1.536.532,83 €
- Le produit des amendes de police pour 60.340 €

**Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées** : Un emprunt de 1.100.000 € sur 15 ans a été contracté avec la Banque Postale en 2021.

Afin de financer on programme d'investissement, la commune envisage de contracter un emprunt dont le montant sera calculé pour maintenir l'annuité de la dette égale sur la durée du mandat. La bonne situation en termes de capacité de désendettement de la ville le lui permet : en 2021, cette capacité de désendettement reste inférieure à 4 ans, loin du seuil critique qui se situe à 11 ans.

## V – Les budgets annexes

---

### 1 – Le budget annexe Lotissements (Gal de merle, Fraysse, Croix de Lauzerte)

Ce budget présente un déficit d'investissement antérieur de 551.879,61€ et un déficit de fonctionnement de 3 600 € (chiffres CA 2020).

Il est à craindre que ce budget reste déficitaire compte tenu de la surévaluation des terrains qui restent à vendre.

En 2021, ce budget n'enregistre aucune écriture.

Des lots restent encore à vendre :

- 7 parcelles du lotissement Gal de merle : 20.505 m<sup>2</sup> au total
- Le lot 1 du lotissement Fraysse 2 : 2.118 m<sup>2</sup>
- Le lot 2 du lotissement Fraysse 2 : 1.648 m<sup>2</sup>

Ce budget annexe sera clôturé dès la vente des derniers terrains.

### 2 – Le budget annexe Lotissement Belle-Ile

Ce budget présente un déficit d'investissement antérieur de 142.306,64 € et un excédent de fonctionnement de 43.740 € (chiffres CA 2020).

Il est à craindre que ce budget reste déficitaire compte tenu de la surévaluation des terrains qui restent à vendre.

En 2021, un lot a été vendu pour 38.000 €, et des dépenses de sondages de terrains effectuées pour 2.430 €.

Un dernier lot est en vente.

Ce budget annexe sera clôturé dès la vente de ces derniers terrains.

### 3 – Le budget annexe Camping du Bidounet

Le budget annexe Camping de Moissac a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'activité du Port de plaisance a été ajoutée à ce budget annexe en septembre 2021, lors de la reprise en régie directe de l'activité du port canal.

En 2021, les résultats provisoires (en attente de validation du compte de gestion et du compte administratif) de ce budget montrent un déficit d'exploitation (section de fonctionnement) de 1.369 € et un excédent d'investissement de 556.165,89 €.